

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 05 octobre 2022

	Date de la convocation: 30/09/2022
Membres en exercice : 19	L'an deux mille vingt-deux et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET
Présents : 14	Présents : Bernard BONNET, Hélène BRUNON, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Frédérique RODRIGUEZ, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Sébastien CREPET, Jocelyne FAURE
Votants: 14	
Pour: 14	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Iwan MAYET, Frédéric REYMONDON, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE
	Absents:
	Secrétaire de séance: David PERRIN

Objet: Frais de fonctionnement de l'école des Marronniers 2021-2022 - DE_2022_048

Monsieur le Maire rappelle les lois 83.663 du 22 juillet 1983, 86.29 du 9 janvier 1986, 86.972 du 19 août 1986 et la circulaire du 25 août 1989 (JO du 29/9/89) qui prévoient une participation de la commune de résidence au profit de la commune d'accueil fixée à 100% des frais de fonctionnement de l'école.

Après calcul du coût de revient pour l'année scolaire 2021 /2022, est de : 873,19 euros par élève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer la participation des communes extérieures à 873 euros par enfant, pour l'année scolaire 2021/2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

Ont signés au registre tous les membres présents.

A Saint-Maurice-en-Gourgois, le 5 octobre 2022

Le Maire,

Bernard BONNET

Le secrétaire de séance

